

Mercredi 18 décembre 2019

Monsieur Paulo ABRÃO
Secrétaire exécutif
Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH)
1889 F Street NW
Washington, 20006
Etats-Unis d'Amérique (USA)
En ses bureaux.-

Monsieur le Secrétaire exécutif,

Plusieurs organisations de la société civile haïtienne ont adressé, en date du 15 novembre 2019 une correspondance à la *Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH)* dans laquelle elles ont sollicité une visite in loco de cette structure de droits humains en raison de la situation préoccupante dans le pays et des conditions de vie de la population qui patauge, pour sa majorité, dans une pauvreté extrême.

C'est donc avec plaisir que ces organisations avaient appris la visite de la CIDH en Haïti du 17 au 19 décembre 2019. Cependant, à leur grande stupeur, elles ont été informées que pour être habilitées à participer à une rencontre qui devait être organisée au siège de l'*Organisation des Etats Américains (OEA)* entre la CIDH et la société civile, elles devaient en toute vitesse, s'inscrire sur une plateforme mise en place à cet effet, avec des places limitées.

Pour faciliter des échanges constructifs axés sur les différents rapports de droits humains qu'elles avaient élaborés tout au cours de l'année, elles ont, en date du 16 décembre 2019, acheminé une nouvelle correspondance à la CIDH, sollicitant l'organisation d'une rencontre avec elles.

Aujourd'hui, à la veille de la fin de la mission de la CIDH, elles n'ont toujours pas reçu de réponse.

Monsieur le Secrétaire exécutif,

La situation sociopolitique en Haïti est difficile et polarisée. De même, les faits de violation systématique des droits à la vie, à la santé, à l'éducation, au travail, aux garanties judiciaires, à la sécurité et à un hébergement décent de la population sont réels. Point n'est besoin de vous rappeler qu'Haïti est classée en 2018, 161^{ème} / 180 pays analysés, avec l'indice de corruption le plus élevé et 168^{ème} / 189 pays analysés, avec l'indice de développement humain le plus faible. Point non plus est besoin de vous dire que le Président de la République Jovenel MOÏSE et son équipe, ont systématiquement gangstérisé l'Etat pour asseoir leur pouvoir et que les élections n'ayant pas été réalisées, au deuxième lundi du mois de janvier 2020, le Président dirigera par décret.

Il est aussi un fait établi que l'OEA a toujours pris position en faveur du pouvoir en place, préférant nier l'existence des problèmes de droits humains auxquels la population haïtienne est confrontée plutôt que d'accepter que le Président de la République est indexé dans des actes de corruption, bien avant qu'il ait été élu, que la population haïtienne considère que lui et son équipe se sont montrés incapables de gérer le pays et qu'il doit démissionner pour se mettre à la disposition de la justice, en raison de son implication dans les différents actes de corruption qui lui sont reprochés.

Monsieur le Secrétaire exécutif,

La CIDH a, tout au cours de l'année 2019, exprimé sa vive préoccupation vis-à-vis de la situation des droits humains en Haïti. Celle-ci n'a pas changé. Au contraire. Alors que l'OEA, alliée forte et inconditionnelle du gouvernement et le Président de la République, vous induiront en erreur en essayant de vous faire croire que des efforts sont consentis pour améliorer la situation, des attaques armées sont perpétrées à l'encontre des membres de la population, notamment de ceux-là mêmes qui exigent de meilleures conditions de vie ainsi que des comptes relatifs à la dilapidation des fonds PetroCaribe.

De plus, les organisations signataires de la présente vous rappellent qu'en date du 19 juin 2019, l'OEA avait, avec l'Etat haïtien, organisé une visite éclair en Haïti, qui lui a valu d'être plus décriée qu'avant.

Monsieur le Secrétaire exécutif,

Lorsque les organisations de la société civile haïtienne vous avaient envoyé la lettre du 15 novembre 2019, elles voulaient vous éviter une incompréhension de la situation sociopolitique actuelle et espéraient une mission indépendante, affranchie de l'influence malsaine de l'OEA, apte à analyser la situation des droits humains et à inviter les autorités étatiques, à accepter les conséquences de leurs actes. Il est clair qu'elles se sont trompées.

Les organisations signataires de la présente souhaitent que la visite in loco de la CIDH se termine pour le mieux.

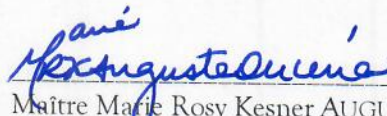
Salutations distinguées.

1. Bureau des Avocats Internationaux (BAI)
2. Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH)
3. Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (CE-JILAP)
4. Centre de Recherche et de Formation Economique et Sociale pour le Développement (CRESFED)
5. Conseil haïtien des acteurs non étatique (COHNANE)
6. Nou Pap Dòmi
7. Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains (POHDH)
8. Programme Alternatif de Justice (PAJ)
9. Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)
10. Sant Karl Lévêque (SKL)
11. Solidarite Fanm Ayisyèn (SOFA)

Pour authentification :



Maître Gédéon JEAN
Directeur Exécutif
(509) 3795-6597
CARDH
3, Rue Charlevoix, Bourdon
Port-au-Prince, Haïti
info_cardh@yahoo.com



Maître Marie Rosy Kesner AUGUSTE DUCÉNA
Responsable de Programmes
(509)3782-2897
RNDDH
9, Rue Rivière
Port-au-Prince, Haïti
rnddh@rnddh.org / rkauguste@rnddh.org